

Délibération n° 2025_33

Travaux d'éclairage public secteur de Plaisance Validation du projet et de la demande de subvention au Conseil Départemental

En exercice 11
Présents 10
Votants 11

L'an deux mil vingt -six
le 20 mai à vingt heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
M. Frédéric REBEYRAT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 15 mai 2026

PRÉSENTS : M. REBEYRAT Frédéric, Mme DARDILHAC Patricia,
M. TRICHARD Robert, MME DELUCHE Joëlle, GIRAUD Nicole, MARTY
Audrey, MM: CARRIÉ Nicolas, QUÉRAUD Sébastien, BOIS
Xavier, BELAIN Eric.

ABSENT : M. KOLCHAK Serge (pouvoir donné à M. BELAIN Eric)

M. Sébastien QUÉRAUD a été élu secrétaire

TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SECTEUR DE PLAISANCE : VALIDATION DU PROJET ET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n° 2025_024 en date du 6 juin 2025 et n° 2026_003 en date du 29 janvier 2026 relatives à ce dossier.

Un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental a été déposé le 13 mars 2026

Les travaux n'ayant pas débuté avant les élections municipales, le service Aides aux Communes et à leurs Groupements du Conseil Départemental demande la validation de cette opération par la nouvelle assemblée.

Il rappelle que les travaux consistent à la réalisation d'un réseau d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Energies Haute-Vienne lors de travaux de renforcement du réseau électrique dans le secteur de Plaisance.

Le montant prévisionnel des travaux d'éclairage public est de 31 676.27 € H.T et cette opération pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental (40 % du H.T).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité** (10 voix pour - 1 voix contre : M. KOLCHAK)

- Valide le projet de travaux d'éclairage public dans le secteur de Plaisance sous maîtrise d'ouvrage du SEHV pour un montant de 31 676.27 € H.T
- Sollicite une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental dans le cadre des programmes départementaux
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire aux fins des présentes

Certifié exécutoire.

Le secrétaire
Sébastien QUÉRAUD

POUR EXTRAIT CONFORME
Nouic, le 22 mai 2026
Le Maire
Frédéric REBEYRAT

